

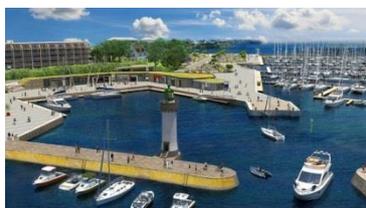
25 février 2018

Port-Haliguen. Les grands travaux



Avec 11.000 nuitées par an, Port-Haliguen, le port de plaisance de Quiberon, est le troisième du Morbihan mais ses infrastructures sont vieillissantes. (Photos : Eyedentity Digital)





Avec 11.000 nuitées par an, Port-Haliguen, le port de plaisance de Quiberon, est le troisième du Morbihan mais ses infrastructures sont vieillissantes. (Photos : Eyedentity Digital)
PrevNext

Il s'agit du plus gros chantier en cours dans un port de plaisance français. Port-Haliguen, le port de plaisance de Quiberon, se modernise et s'agrandit : de nouveaux espaces gagnés sur la mer, quatre ans de travaux pour une refonte totale des quais et des pontons.

Des infrastructures vieillissantes. 1.150 places à flot, une trentaine à sec, 11.000 nuitées d'escales par an, Port-Haliguen est le troisième port du Morbihan après ceux du Crouesty, à Arzon, et de La Trinité, tous gérés par la Compagnie des Ports

du Morbihan. Un port à l'étroit et aux infrastructures vieillissantes. L'îlot où se trouvent aujourd'hui la capitainerie et les commerces date des années 70, les places de parking du port situées aux confins de la presqu'île sont notoirement insuffisantes, les pontons visiteurs relégués au plus loin de la capitainerie et, enfin, les deux bassins à flot avaient besoin d'une deuxième jeunesse.

La mer recule, un bassin à flot naît. Pour gagner de la place dans ce bout de presqu'île, pas d'autre solution que de gagner sur la mer. Port-Haliguen est actuellement composé de deux bassins à flot, est et ouest. Entre les deux, le vieux port, historique, dominé par la maison du phare. Autrefois, il remplissait la fonction de port marchand pour toute la presqu'île. Un nouveau bassin à flot à l'entrée de ce vieux port est en train d'être créé. 120 places de pontons seront aménagées. Les grues sont à l'oeuvre depuis le mois de septembre 2017 pour creuser le bassin de 3 ou 4 mètres. Une porte basculante laissera passer l'eau à marée montante et la retiendra à marée descendante. Actuellement, le battage des pieux destinés à soutenir les nouveaux quais se termine.

55.000 m³ de vase réutilisés. Les travaux de dragage des bassins est et ouest et du bassin à flot, en cours de réalisation, produiront 55.000 m³ de sédiments. Que faire de ces vases ? Même si celles de Port-Haliguen sont propres, la législation en la matière interdit le clapage en mer. Pas question de les stocker à terre sur une presqu'île où la pression foncière est très importante. Le maître d'oeuvre, la société Ingerop, spécialiste des aménagements portuaires et le maître d'ouvrage, la Compagnie des ports du Morbihan, ont retenu une solution ingénieuse. Les sédiments serviront pour l'élargissement des quais. Ils seront coulés dans de grands casiers dressés le long des quais existants, séchés, drainés. C'est sur eux que reposeront les futures infrastructures.

Promenades, parking et nouvelle capitainerie. La capitainerie et les douze commerces qui l'entourent seront détruits. L'ensemble sera reconstruit autour du nouveau bassin à flot. Tous les services seront regroupés au même endroit. De nouvelles places de stationnements sont prévues. En période estivale, se garer autour de Port-Haliguen est un véritable casse-tête. À l'emplacement des anciens commerces, des parkings paysagers et des promenades verront le jour.

28 M€ de travaux et une livraison en 2021. Le coût des travaux sur la partie maritime (extension des quais, nouveaux pontons...) s'élève à 21 M€, financés à 80 % par la Compagnie des Ports et à 20 % par le Département. Ils devraient être achevés fin 2018. Les aménagements paysagers (parkings, nouveaux bâtiments, réseaux...) devraient démarrer en 2020, après un an de séchage des sédiments constituant le fondement des nouveaux quais, et s'achever en 2021. 6. Accueillir la grande plaisance. Port-Haliguen relooké et modernisé disposera de 1.300 places contre 1.150 actuellement. Les nouveaux pontons pourront notamment accueillir des yachts de grande dimension, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Une nouvelle clientèle de passage que souhaite capter la Compagnie des Ports. Les propriétaires de yachts de luxe sont condamnés, actuellement, à mouiller au large.